

Théâtre aux mains nues

Accueil en résidence
Île-de-France



19 lieux de résidences en Île-de-France
Collectage : Anaïs Mourot
Mise à jour : 2017-2018

Contact :
01 43 72 19 79
contact@theatre-aux-mains-nues.fr

Préface

De nombreux artistes, de nombreuses compagnies
traversent le Théâtre aux Mains Nues.

Station éphémère d'un projet à venir, lieu ressource pour un coup de
pouce, pour un coup de main sur le chemin encombré de la création. Les
demandes vont croissantes et notre équipe est loin d'avoir les capacités
pour accueillir tous les projets qui nous paraissent présenter de l'intérêt.

Notre collaboratrice Anaïs Mourot a rassemblé dans ce document
les «bonnes adresses» en région parisienne qui proposent aussi des
résidences d'artistes. Chaque lieu a son fonctionnement, ses exigences.
Tous sont des lieux emprunts de générosité et de sens du partage.
A notre connaissance il n'existait pas un tel catalogue.

Il ne prétend pas être exhaustif.

N'est-ce pas un outil utile ?

Nous sommes heureux de le mettre à votre disposition.

Bonne chance à tous.

Pierre Blaise

Directeur artistique et pédagogique du Théâtre aux Mains Nues



sommaire

Paris (75)

Espace Beaujon - *page 4*

Espace Périphérique - *page 5*

Eurydice's - *page 6*

Le Grand Parquet - *page 7*

Les Plateaux Sauvages - *page 8*

Le Théâtre aux Mains Nues - *page 9*

Wangari Maathai - *page 10*

Yvelines (78)

Centre Yvelinois des Arts de la Marionnettes (CYAM) - *page 11*

Haut de Seine (92)

Le Clos aux z'oiseaux - *page 12*

Jean Arp' - *page 13*

Seine Saint Denis (93)

Les Chapi'Yourte de la Fontaine aux Images - *page 14*

Le Clos Sauvage - *page 15*

La Halle Papin - *page 16*

Main d'œuvre - *page 17*

La Nef - Manufacture d'utopie - *page 18*

Le studio d'Acta Fabula - *page 19*

La Villa Mais d'Ici - *page 20*

Val de Marne (94)

Halle Roublot - *page 21*

Anis Gras - *page 22*

Annexe : Réseaux et aides

pages 23 à 34

Espace Beaujon

Paris (75008) – 208, rue du faubourg Saint-Honoré

Site : www.ebeaujon.org

Contact (Jean-Jacques Braghini): 01.42.89.17.32 - info@ebeaujon.org

Depuis de nombreuses années l'association 3AC8 - Espace Beaujon aide de nombreuses compagnies afin qu'elles puissent travailler dans de bonnes conditions.

L'aide à la répétition consiste en une mise à disposition de salles de répétitions pour une somme modique sur un forfait de 36 heures.

Ce soutien peut s'accompagner de plusieurs dates de représentation dans la salle de spectacle, en cohérence d'une programmation culturelle qui valorise la création émergente.

Notons que ce dispositif s'insère dans une dynamique de rencontres et des transversalités entre les disciplines artistiques tout au long de l'année autour de projets collectifs et citoyens.

Conditions de mise à disposition – Salle de répétition

Plateau : Noir possible - salle de danse

Jauge : X

Tarifs : forfait de 44€ pour 36h de répétition (indivisible) + 10€ d'adhésion à l'association

Conditions de mise à disposition – Plateau

Plateau : 8m x 4m

Jauge : 90 places

Tarifs : 400€ TTC de location (négociation possible pour une restitution publique en coréalisation)

Pour postuler (pièces à fournir) :

Synopsis du projet ou dossier de production ;

Statuts de l'association ;

Attestation d'assurance civile.



Accent mario

Espace périphérique

Paris (75019) – La Villette.

Site : www.espaceperipherique.com

Contact (Sylvie Cadenat) : 01.40.03.72.83 - espaceperipherique@villette.com

Au-delà d'une simple mise à disposition de lieux en ordre de marche, l'un des objectifs principal d'Espace Périphérique est de pouvoir permettre aux compagnies de structurer leurs projets. Les résidences peuvent prendre des formes variées dans leur durée et leur nature afin de s'adapter au mieux aux objectifs de travail des compagnies.

Les résidences de production de spectacle ayant pour vocation de donner naissance à la création d'un spectacle, les salles pourront permettre, dans la limite du matériel disponible et des capacités d'installation, des recherches sur la lumière, la scénographie, la sonorisation ou tout autre type de travail nécessaire à la création.

Les résidences « laboratoire » offrent aux artistes un espace et un temps de réflexion, afin de leur permettre d'approfondir leurs recherches dans un domaine donné. Il s'agit pour une équipe artistique de prendre le temps d'expérimenter des formes, des désirs, des sensations.

Conditions :

4 Plateaux possibles

CHAPITEAU : 110m² (diam 12m)

SALLE DE DANSE (noir possible) : 112 m² (15 m x 7,50 m)

PETITE SALLE (noir possible) : 74m² (salle de 8,70 x 6,80 m + alcôve de 5,20 x 2,90 m)

SALLE ICI-MÊME (noir possible) : 59 m² (8m70x6m80)

+ Atelier de construction.

Horaires : libre accès au site tout le temps que dure la résidence.

Enveloppe : soutien financier d'aide à la résidence, à partir de 2000€.

Pour candidater : dossier à télécharger dès janvier à rendre avant mars (pour le 2nd semestre 2018).
<http://www.espaceperipherique.com/spip.php?article8>



Eurydice's

Plaisir (78) - 110 rue Claude Chappe

Site : www.eurydice-seay.fr

Contact (Solène SIGWARD) : 01 30 55 50 05 – adjart@eurydice-seay.fr

Lieu de diffusion, le TE'S affiche aussi une volonté d'accompagnement d'artistes. Il accueille, au fil de l'année, plusieurs compagnies professionnelles en résidence artistique et les accompagne tout au long du processus de création de leur spectacle, notamment en mettant à disposition son plateau et son équipe technique.

Les compagnies accueillies en résidence au TE'S apprécient d'avoir à leur disposition tous les corps de métiers du spectacle vivant : décors, costumes, régie. Ils peuvent ainsi en temps réel créer les lumières de leur spectacle, faire confectionner et retoucher leurs costumes, ou encore créer, tester et ajuster leur décor dans l'atelier éponyme.

Depuis 2014, le TE'S désire devenir un lieu de référence, pour la diffusion et la création, auprès des compagnies travaillant l'objet marionnettique. C'est ainsi que s'est noué le partenariat avec le Théâtre Jean Arp (Clamart), conventionné marionnettes.

Conditions :

Plateau : 12m d'ouverture et 8m de profondeur

Jauge : 50 places

Tarifs : gratuit (+ possibilité de programmation en coréalisation).

Restitution de fin de résidence négociable.

+ Atelier de construction.



Accent mario

Le grand parquet

Paris (75018) – 41 rue d'Aubervilliers

Site : www.legrandparquet.fr

Contact (Hugo Layan) - 01 71 60 73 43 - hugo.layan@legrandparquet.fr

Pour quelques jours ou quelques mois, tout au long de l'année, des compagnies s'installent au Paris-Villette et au Grand Parquet pour créer, chercher et partager leurs travaux.

La sélection se fait par appel à projet diffusé sur nos sites internet et nos réseaux sociaux.

Les équipes sont accueillies selon plusieurs modalités :

- l'accueil plateau : pour les premières périodes de travail ou les temps de recherche ;
- les résidences : pour les projets en création qui disposent déjà de premiers partenaires professionnels ou institutionnels ;
- les résidences associées (sur une durée de deux ou trois mois) : pour les équipes qui souhaitent développer un projet complet croisant travail de création, propositions ouvertes au public et lien avec le quartier.

En dehors de ces appels à projets, les demandes ne peuvent pas être examinées.

Conditions :

3 plateaux possibles

SALLE BLEUE (répétitions) : salon de 5m de large x 8m de profondeur x 3m de hauteur. Pas d'accroches.

SALLE BLANCHE (jauge de 70 places) : plateau de 8m de large x 4,5m de profondeur x 3,5m de hauteur.

GRAND PARQUET : plateau équipé de 7m de large x 6m de profondeur et 3m de hauteur sous perche.

Pour postuler (Prochain appel à projet : Hiver 2018) :

Le formulaire de demande (à télécharger sur leur site internet) ;

Un dossier de présentation du projet (10 pages maximum).



Les plateaux sauvages

Paris (75020) – 5 rue des plâtrières

Site : www.lesplateauxsauvages.fr

Contact : linconnue@lesplateauxsauvages.fr

© Baptiste Muzard / Les Plateaux Sauvages.

«Toi, Metteur en scène, chorégraphe, créateur, artiste !

Si tu as la liberté, des rêves, de l'ambition, de l'engagement, des idées, de l'originalité, des doutes

Si tu es jeune, ou même très vieux

Si tu as la certitude qu'artiste, c'est ton métier

Nous te proposons :

- la mise à disposition d'un espace des Plateaux Sauvages pendant 1 semaine
- des échanges sur ton projet et le regard bienveillant et attentif de toute une équipe sur ton travail
- un coup de pouce pour que tu arrêtes de faire des cauchemars sur ton budget prévisionnel
- Simplement un point de départ...»

Pour postuler (pièces à fournir) :

Du 1er au 31 décembre pour écrire un petit mot sur ta démarche artistique (1 page maximum).



Théâtre aux Mains Nues

Paris (75020) - Rue du clos.

Site : <http://www.theatre-aux-mains-nues.fr/>

Contact (Anaïs Mourot) : 01 43 72 19 79 – contact@theatre-aux-mains-nues.fr

Le Théâtre aux Mains Nues dispense depuis 1995 des formations professionnelles de l'acteur-marionnettiste. Ainsi beaucoup de nos anciens élèves sont aujourd'hui à l'initiative de compagnies reconnues ou en voie de l'être.

Les demandes en accompagnement (conseils artistiques, techniques, administratifs, prêt de salle...) ont accru parallèlement et proportionnellement au nombre d'élèves formés ; il nous a vite semblé essentiel de répondre à ce besoin et de soutenir le développement de compagnies et la création marionnettique lorsque celles-ci sont encore fragiles structurellement.

Conditions :

Plateau Recoing (noir possible): 5m (ouverture) x 5m (profondeur) x 4.5m (hauteur)

Plateau Vitez (noir possible): 5.70m (ouverture) x 5m (profondeur) x 3.20m (hauteur)

+ Atelier de Fabrication

+ Un accompagnement de 2h faisant l'objet d'une demande ciblée (communiquer sur les réseaux sociaux, comment monter son association, remplir un cerfa, etc.)

Période : Juillet et août, sur des créneaux de minimum 5 jours insécables.

Horaires : lundi au vendredi (9h-17h)

Pour postuler (pièces à fournir) :

Appel à projet : disponible depuis notre site internet.

Envoyer une demande entre octobre et mars de la saison N-1.

Exemple : en février 2018 pour une résidence en été 2019.

Le centre Wangari Maathai

Paris (75020) – 15 Rue Mouraud

Site : www.equipement.paris.fr/centre-paris-anim-wangari-maathai

Contact (Pauline Demarest) : 01 40 09 68 80 – cirquewangari@ligueparis.org

Les résidences que nous proposons sont ouvertes aux circassiens et artistes de rue en voie de professionnalisation. Elles visent à soutenir ce type de spectacle en accompagnant les artistes et compagnies dans leur développement.

Ces résidences ont pour vocation d'offrir un lieu de vie et de création, dans un cadre propice, tout en favorisant les échanges avec la population. En contrepartie, les artistes accueillis s'engagent à proposer au choix (gratuitement) : une participation au Street Circus Festival, une présentation publique, un stage, ou toute autre proposition originale.

Conditions :

Plateau : 167 m2 (ou autre salle de 95 m2)

Jauge : 64 personnes (personnel inclus)

Autre : 6h à 9h de résidence hebdomadaire pendant 2 à 3 mois. Candidature possible toute l'année.

Pour postuler (dossier à télécharger ci-dessous) :

www.ligueparis.org



Le CYAM

Andrésy (78) – rue du Général Leclerc

Site : www.cyam.fr

Contact (Anne Miniou) : 07 82 23 76 62 - rp@cyam.f

La compagnie Pipa Sol conçoit la résidence comme une porte ouverte à d'autres artistes.

Il s'agit alors de mettre à disposition des moyens techniques (salle de répétitions, ateliers...), proposer un accueil, une écoute, un échange, un accompagnement dans le processus de création, bref mutualiser des savoir-faire et des savoir-être à destination de compagnies professionnelles de marionnettes ou arts associés à la recherche d'un lieu de création, de fabrication ou d'un soutien artistique ponctuel.

Conditions :

Plateau (noir) : largeur : 5 mètres / Longueur : 22 mètres / hauteur 3 mètres

Jauge (dans le cadre de restitution publique) : 70 personnes

Autre :

- Matériel technique son et lumière ;
- Bureau, cuisine ;
- Possibilité d'hébergement (2 chambres, 5 possibilités de couchage) ;
- Possibilité de contact presse locale ;
- Possibilité de conseils en marionnettes (fabrication et jeu), en lumières et sons, en diffusion, ...

Pour postuler (pièces à fournir) :

Parcours de la compagnie et mention de sa ligne artistique ;

Nombre de personnes attachées au projet ;

Dossier de présentation du spectacle.



Toutes disciplines

Le clos aux z'oiseaux

Nanterre (92) - avenue de la République

Site : www.tralalasplatch.com

Contact (Joël BLUTEAU) : 06.62.16.42.88 - tralalasplatch@yahoo.fr

A la fois espace de vie, de créations, de formations artistiques, de diffusion et d'accueil de compagnie ; bienvenue dans l'antre du Clos aux Z'oiseaux.

Implanté au sein de l'université de Paris X-Nanterre, dans un lieu animé et facile d'accès (à 15 min des Halles en RER, puis à deux minutes à pied de la gare Nanterre-Université).

Le «Clos aux Z'oiseaux» dépayse : baraque foraine, roulottes, hérissons, oiseaux fous et chats sauvages, derniers arbres rescapés des friches urbaines...

Nos chapiteaux offrent ici leur repli, comme ces cabanes enfantines faites de draps et de livres.

Cet espace centralise une multiplicité d'activités tout au long de l'année, avec une volonté d'échanges et de partages entre amateurs et les professionnels.

Conditions :

Plateau (circulaire) : 5m d'ouverture (5m de diamètre) -> 14m² de surface totale (avec 1 coulisse)

Jauge : 150 personnes

Tarifs : fluides + restitution publique en entrée libre

Autre : la résidence ne doit pas excéder un mois. Le chapiteau ne fermant pas à clefs, le matériel doit être rangé tous les soirs dans une fourgonnette ou local fournis par les résidents.

+ Atelier de fabrication

Jean Arp'

Clamart (92) – Rue Paul Vaillant-Couturier

Site : www.theatrejeanarp.com

Contact (Antoine PITEL) : 01 41 90 17 07 - antoine.pitel@clamart.fr

Le Théâtre Jean Arp' propose un accompagnement sur plusieurs années à une compagnie, choisi.

Cet accompagnement s'effectue autour des problématiques liées aux difficultés de création, d'accueil, et sur la collaboration d'actions culturelles.

Cependant, 4 à 5 fois par an, le théâtre Jean Arp' propose aux compagnies des temps de résidence ponctuels (mise à disposition de plateau, apport en coproduction, etc).

Conditions :

Plateau (noir possible) : 11.5m d'ouverture / 11m de profondeur / 7m de hauteur

Jauge : 640 places



La fontaine aux images

Clichy-sous-Bois (93) – Stade Roger Caltot

Site : www.fontaineauximages.fr

Contact (Marlow KANZA): 01 43 51 27 55 - coordinationfai@gmail.com

Résidences ! Résistance ! Avidé d'expériences artistiques nouvelles, le Chapiteau de La Fontaine aux Images accueille des résidences artistiques (théâtre, musique, cirque, écriture...). Pendant l'année, pendant les vacances, lors de mini-résidences et tout l'été, les troupes se succèdent sous le Chapiteau pour préparer les spectacles de demain.

Les résidents accueillis sont encouragés à présenter leur travail lors de la saison culturelle qui suit, permettant ainsi à notre public un regard sur la création contemporaine, notamment la jeune création.

Un nouveau dispositif de soutien voit le jour cette année. Dans un esprit de mutualisation des connaissances et de savoir-faire, l'équipe du Chapiteau veillera à systématiser des restitutions après résidences et à organiser plus fréquemment des ateliers et des rencontres entre les acteurs locaux et le public.

Conditions

ATTENTION : En cas de tournage ou stage, veuillez préciser votre demande à administrationfai@orange.com afin d'obtenir une étude et un devis personnalisés. Restitution publique possible mais limitée à 20 personnes.

CHAPITEAU

Plateau : 9.5m d'ouverture et 6m de profondeur
Jauge : 220 personnes (6 rangées de gradin).

YOURTE

Plateau (circulaire - noir possible) : 80m2.
Jauge : 55 personnes assises, 80 personnes debout

Tarifs : Fluides « 10€ de l'heure » (chap) ou « 1€ de l'heure » (Yourte) qui vous sera facturé EN PLUS, après la résidence + accès à ATELIER DE FABRICATION sous conditions.

- La Journée (10h-18h) : 25€ TTC
- La semaine « immersion » : 50€ TTC

Equipement sanitaire (si « semaine en immersion » :
8 couchages en 4 lits doubles + kitchenette + Douche « en dur » + Toilettes sèches.



Le clos sauvage

Aubervilliers (93) - 12 rue du Clos Bénard

Site : www.lestendhal.net/lieux/le-clos-sauvage/

Contact : 06 03 91 24 27 - le.clos.sauvage@gmail.com

Le Clos Sauvage est un espace d'activité autogéré à Aubervilliers qui explore les chemins de l'autonomie et qui possède, entre autre, une salle de spectacle et de projection pour permettre au tout à chacun d'exprimer publiquement son art et ses idées.

Cela nous semble important que les compagnies qui répètent régulièrement au Clos Sauvage aient la possibilité de jouer leur pièce au moins une fois dans la salle de spectacle du Clos Sauvage. Cela permet aux compagnies de présenter devant un public leur travail – qu'il soit abouti ou en cours – tout en participant à la vie culturelle d'Aubervilliers. L'entrée au spectacle doit être libre et ouvert à tou-te-s, mais il est bien entendu possible de faire passer un chapeau.

Conditions :

Salle de répétition : 50m² (10x5m)

Plateau pour restitution : environ 45m² (7x6m)



Toutes disciplines

La halle papin

Pantin (93) - 62, rue Denis Papin

Site : www.lahallepapin.com

Contact (Pauline Demarest): communication@soukmmachines.com

Les Halles / 44m²

Idéal pour organiser des répétitions de spectacle vivant, ou pour des besoins ponctuels d'atelier

Le Loft (niveau -1) / 80m²

Idéal pour organiser des répétitions de spectacle vivant, ou pour des besoins ponctuels d'atelier.

Le Préau / 87m²

En semaine uniquement.

Espace couvert en extérieur.

Les Résidents prennent part à un projet global en rejoignant la HALLE PAPIN. Au-delà d'une mise à disposition d'espace de travail à bas coût, l'enjeu est de favoriser les rencontres, les échanges de savoir-faire, le développement de projets en commun... Nous avons à cœur d'accueillir des personnes investies qui participent à la vie du lieu.

Avec ses espaces aux superficies multiples et son charme brut, la halle permet l'accueil de divers projets ponctuels (de 1 jour à 2 mois) dans un cadre atypique.

Conditions :

Noir impossible. Restitution négociable dans le préau seulement.

En fonction des espaces : 6€ A 10€ LE MÈTRE CARRÉ / MOIS (participation aux frais)

Elaboration d'une convention entre la Halle Papin et la compagnie.

Résidence entre 1 et 3 mois.

Pour postuler :

Appel à résident téléchargeable depuis le site internet.

Théâtre mains d'oeuvre

Saint Ouen (93) - Rue Charles Garnier

Site : www.mainsdoeuvres.org

Contact (Diane Landrot) : 01 40 11 25 25 - bonjour@mainsdoeuvres.org

Au cœur du projet, le processus de création : comment les artistes travaillent et créent ? Comment transmettent-ils leur savoir-rêver ? Pour s'approprier ce processus et encourager les artistes dans leurs recherches, nous provoquons des moments de rencontres entre les artistes et les gens. Le lieu accompagne des démarches d'artistes et des engagements citoyens créatifs. Il apporte des espaces de travail, du temps pour essayer et expérimenter mais aussi un dispositif critique qui fait naître le dialogue entre les artistes, l'équipe du lieu et le public.

C'est un espace-outil qui souhaite rendre possible et visible le travail des créateurs, un tremplin permettant la concrétisation de projets en danse, théâtre, arts visuels, musique ou pluridisciplinaires.

2 types de résidence « théâtre » :

- L'accueil-crédation sur 12 à 18 mois
- La résidence longue sur 3 ans

ATTENTION

Étant un lieu indépendant qui finance 50% de son budget par des ressources propres, Mains d'Œuvres n'a pas les moyens de produire tous les projets accueillis en résidence. Ainsi, le lieu sert également de déclencheur de financements. L'accompagnement porte prioritairement sur une recherche de producteurs et partenaires afin que le projet puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Pour postuler :

Contactez directement Diane Landrot.



La Nef manufacture d'utopie

Pantin (93) - 20 rue Rouget de Lisle

Site : www.la-nef.org

Contact (Solène Legendre et J.L. Heckel): 01 41 50 07 20 - contact@la-nef.org

Implantée dans une ancienne briqueterie, la Nef est un espace de jeu de 170m² qui intègre un atelier de fabrication pour dessiner, sculpter et assembler des marionnettes. L'interaction entre l'atelier et le plateau permet l'élaboration d'une écriture aussi bien scénique que textuelle, axe essentiel de l'activité de la manufacture.

Lieu de fabrique, référencé Lieu Compagnonnage Marionnette depuis 2009 par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), La Nef développe une ligne artistique axée sur les marionnettes et les écritures contemporaines.

Outre la création et la formation, l'un des axes principaux de la Nef reste le soutien de projets émergents en lien avec la marionnette, le théâtre d'objet, les écritures contemporaines : accueil de compagnies en résidence, de projets en répétitions, compagnonnage artistique, administratif et technique, présentations de projets aux professionnels et organisation d'événements thématiques exposant les recherches artistiques au grand public.

Conditions :

Plateau (80m² - Noir possible): Largeur : 10m / Profondeur : 7m / Hauteur : 5m

Jauge : 36 places

+ Atelier de construction

Pour postuler :

Envoyer un dossier avant septembre de l'année N pour une résidence en N+1



Le studio d'Acta

Romainville (93) - 45 rue des Chantaloups

Site : www.actafabulanews.com

Contact (Florence) : 06 08 35 79 60 - contact@actafabula.fr

Les activités du StudiO d'Acta s'articulent autour de 4 grands pôles d'activités : La Création, La Formation, La Médiation et la Rencontre.

La pluridisciplinarité est au cœur du projet. Le StudiO d'Acta est à l'image de la compagnie Acta Fabula pour qui le théâtre est un art total où toutes les disciplines se croisent et se mêlent au gré des créations.

La création c'est d'abord celle de la Cie Acta Fabula, compagnie résidente permanente du StudiO d'Acta. La création c'est aussi l'accueil en résidences ou en laboratoires de recherches d'autres artistes et compagnies. Le principe du compagnonnage mais aussi l'ouverture vers de nouvelles rencontres est à l'œuvre dans cette proposition.

La création se cache aussi derrière les répétitions qui prennent place au cœur du StudiO ouvert à la location pour artistes et compagnies qui cherchent un lieu pour leur travail.

Conditions :

Plateau (80m2 - noir possible) : Ouverture : 7m / Profondeur : 12m / Hauteur : jusqu'à 4.5m

Jauge : 50 places

Tarifs : les contacter, ajustables selon la demande.

Autre information :

Restitutions publiques recommandée à la fois dans l'espace du studio, mais aussi dans les structures partenaires du quartier (avec notamment l'accès à une salle gradinée de 120 places avec plateau d'environ 10 X 10m).

Médiation artistique et culturelle en lien avec territoire bienvenue et recommander (territoire « Quartier politique de la ville », avec écoles maternelles et primaires à proximité du Studio).



La villa mais d'ici

Aubervilliers (93) - 77 rue des Cités

Site : www.villamaisdici.org

Contact (Pernette SIMON) : 01 41 57 00 89 - administration@villamaisdici.org

Jolie friche culturelle, la Villa Mais d'ici mutualise quatre espaces de répétition qu'elle met à disposition pour des compagnies extérieures :

L'AUBERGE

Surface totale : 105 m2

Scène : 30 m2 / Jauge : 70 m2

Largeur : 7.3m / Longueur : 14.5m / Hauteur : 3m

Tarifs (hors fluides, facturés au réel) :

- 49€ par jour
- 319€ par semaine
- 1249€ par mois

LE CYCLO 2

Noir possible.

Surface totale : 38 m2

Largeur : 5.2m / Longueur : 7.5m / Hauteur : 3m

Tarifs (hors fluides, facturés au réel) :

- 22€ par jour
- 120€ par semaine
- 452€ par mois

LE CYCLO

Noir possible.

Surface totale : 70 m2

Largeur : 7m / Longueur : 10m / Hauteur : 6m

Tarifs (hors fluides, facturés au réel) :

- 32€ par jour
- 196€ par semaine
- 784€ par mois

LA PETITE LOGE

Noir possible.

Surface totale : 33 m2

Largeur : 6.36m / Longueur : 5.27m / Hauteur : 3m

Tarifs (hors fluides, facturés au réel) :

- 20€ par jour
- 127€ par semaine
- 392€ par mois



Anis gras

Arcueil (94) - 55, avenue Laplace

Site : www.lielieudelaautre.com

Contact : 01 49 12 03 29 - residence@lelieudelaautre.fr

L'association ECARTS a, depuis 2005, en charge la direction artistique et la gestion du projet Le Lieu de l'Autre à Arcueil, dans les espaces d'ANIS GRAS, ancienne distillerie du XIXème siècle réhabilitée en espace artistique et culturel.

La création artistique et la transmission sont au cœur de la démarche de l'équipe d'EcartS. Elle se concrétise dans une double hospitalité :

- Les résidences de création et les accueils de recherche.
- Le partage de ces tentatives, de ces propositions au travers de dispositifs de transmission.

Conditions :

SALLE 1 dites « salle carré »

Possibilité d'avoir une cage de scène noire, pendrillonée à l'allemande.

Plateau : 9,85 m de mur à mur, avec un plafond blanc en arche (hauteur : 5m à 7,70m)

Jauge : 48 personnes

SALLE 2 dites « salle de l'Orangerie »

Plateau (noir possible): Salle trapézoïdale de 16m de long et de 7 à 9 m de large, 3.30m de hauteur

Jauge : 64 personnes

+ 4 salles de répétition de 64m² (noir possible dans 2 d'entre elles).

PLEIN AIR

Jauge : 200 personnes

+ 1 gîte (7 couchages)



Accent mario

Halle roublot Le pilier des anges

Fontenay sous Bois (94) - rue Roublot

Site : www.lepilierdesanges.com

Contact (Grégoire Callies) : 01 82 01 52 02 – gcaillies.lepilierdesanges@gmail.com

Ancien marché transformé en équipement culturel, la Halle Roublot constitue un pôle artistique composé d'un théâtre de marionnettes, d'un lieu de musique et d'un espace dédié aux arts plastiques.

Conditions :

Plateau (noir possible) : 8m de profondeur x 9m d'ouverture

Jauge : 130 places

Conditions : Mise à disposition gratuite du plateau avec offre de 2 services du régisseur de la Halle Roublot.

Résidence allant de 1 à 3 semaines.

+ Atelier de fabrication.

Pour postuler :

Candidatures spontanées d'une saison à l'autre

Théâtre aux mains nues

Réseaux et aides
Île-de-France



Mise à jour : 2017-2018

Contact :
Anaïs Mourot
01 43 72 19 79
contact@theatre-aux-mains-nues.fr

sommaire

Réseaux et aides

Les plateaux solidaires - *page 24*

Raviv - *page 25*

Arcadi - *page 26*

Région Ile de France - *page 27*

Ville de Paris (création et diffusion) - *page 29*

Ville de Paris (résidence) - *page 31*

Lieux ressources incontournables - *page 33*

Les plateaux solidaires

Isabelle Roux, en charge du dispositif : 01 55 79 92 70 / isabelle.roux@arcadi.fr

Cette plateforme met à disposition des plateaux de répétitions pour des équipes artistiques franciliennes.

Le principe est de recueillir les besoins en espaces de répétitions des équipes artistiques et les propositions des lieux enclins à mettre leurs espaces à disposition pour les accueillir, Arcadi jouant le rôle d'interface entre les équipes et les lieux.



Bénéficiaires

- Être une équipe francilienne;
- Être titulaire d'une licence professionnelle d'entrepreneur du spectacle de type 2 (ou demande en cours);
- Avoir au minimum une date de programmation (du projet relatif à la demande de Plateau solidaire) en Île-de-France, dans un cadre professionnel, sur la saison en cours (fournir une copie de la lettre d'intention ou d'engagement de l'organisateur) ;
- Avoir produit ou diffusé au maximum cinq projets dans un cadre professionnel;
- S'inscrire dans le périmètre des disciplines accompagnées par Arcadi Île-de-France (arts numériques, chanson, danse, opéra et théâtre);
- Ne pas être aidé financièrement par Arcadi dans le cadre du Parcours d'accompagnement



Critères d'éligibilité

- Les équipes ayant un premier projet de création, de catégorie Pro 1 et ayant moins de 10 ans d'existence seront prioritaires
- Une équipe peut bénéficier au maximum de 2 semaines de Plateaux solidaires Arcadi et/ou Plateaux d'été RAViV sur une année civile;
- Une équipe n'ayant pas bénéficié d'un Plateau solidaire pendant la saison N sera prioritairement soutenue pour une demande sur la saison N+1
- Une équipe soutenue dans le cadre du Fsir d'Arcadi ne sera pas prioritaire pour une demande de plateau solidaire



Comment faire une demande ?

Sur l'espace des formulaires d'Arcadi Île-de-France, consultez les modalités de demande et la liste des documents à joindre.

-> <http://www.formulaire-parcours.arcadi.fr/>

Géraldine Tronca, en charge de la coordination RAVIV : 01.42.01.25.86 / reseau.raviv@gmail.com

RAViV est un réseau associatif solidaire de compagnies et structures franciliennes du spectacle vivant visant à se doter de moyens propres au bon développement du secteur, permettant ainsi de contribuer à la stimulation et à la pérennisation de projets artistiques singuliers et pluriels sur l'ensemble du territoire francilien.

- Le partage d'informations, d'expériences et de savoir-faire ;
- Des expérimentations collectives et des outils de travail mutualisés entre structures ;
- Des événements publics permettant de rendre visible et de valoriser les initiatives spécifiques du réseau auprès de la société civile, des collectivités et des institutions publiques.

Le Réseau des Arts Vivants en Ile-de-France étudie toutes les initiatives qui peuvent relever de la mutualisation dans le secteur du spectacle vivant et repère celles dans lesquelles elle peut avoir un rôle à tenir, tant dans l'accompagnement que dans la réalisation de projets.

Les expérimentations menées au sein du réseau :

- Le partage d'espaces de travail et de répétitions ;
- Le partage d'espaces de stockage ;
- Le partage de savoirs et de savoir-faire ;
- La mutualisation de locaux administratifs.

Claire Gotlibowicz, Directrice des dispositifs de soutien et d'accompagnement :
01 55 79 92 85 - claire.gotlibowicz@arcadi.fr

Pour favoriser l'émergence d'esthétiques nouvelles, améliorer les conditions de création, renforcer la diffusion des œuvres en Île-de-France, tant en termes de circulation que de durée, et pour favoriser la rencontre avec les publics, l'établissement ARCADI peut financer et accompagner le développement de vos projets. Il est l'interface essentielle entre vous, les programmeurs et les réseaux professionnels, et travaille, avec vous, à favoriser votre autonomisation dans le développement de vos projets. Dans ce sens, le conseil, le principe de « faire avec » et le suivi des équipes dans le temps sont constitutifs de son action.

2 types d'aides :



Soutien financier et accompagnement des porteurs de projet

Option 1 - Accompagnement pour produire, diffuser et développer un projet.

Option 2 - Soutien financier pour développer une initiative d'expérimentation artistique et/ou culturelle.



Accompagnement des porteurs de projets (hors soutien financier)

Option 1 – Les Ateliers Rebonds (savoir structurer sa compagnie, améliorer l'organisation de son travail, travailler la formulation de son projet...)

Option 2 – Regards Croisés (mettre en cohérence votre projet artistique et votre projet de compagnie ; mieux structurer et positionner dans le secteur professionnel votre compagnie...)

Option 3 – Plateaux Solidaires (réf. Page précédente).



Comment faire une demande ?

Sur l'espace des formulaires d'Arcadi Île-de-France, consultez les modalités de demande et la liste des documents à joindre.

-> <http://www.arcadi.fr/aides-et-accompagnement>

Région Île-de-France

Aide à la résidence

Jeanne Chenu-Fert - 75, 78 et 92
jeanne.chenu-fert@iledefrance.fr

Elise Czernichow - 75, 95 et 93
elise.czernichow@iledefrance.fr

Carine Eymard - 75, 91 et 94
carine.eynard@iledefrance.fr

Isabelle Pellissier - 75, 77 et 93
isabelle.pellissier@iledefrance.fr

La Région soutient la résidence d'artistes professionnels sur le territoire francilien sur une durée significative, afin de mettre en place une relation durable avec les habitants.

Bénéficiaires

Peuvent être bénéficiaires de cette aide régionale des personnes morales de droit public ou privé, ayant au moins un an d'existence.

La structure doit être dotée de moyens humains, logistiques et techniques professionnels suffisants pour garantir la faisabilité du projet.

Elle doit respecter les différentes législations en vigueur.

Le projet doit être soutenu financièrement par au moins un partenaire public (Etat et/ou collectivité territoriale) ou privé avéré.

Critères d'éligibilité

Le projet de résidence territoriale peut concerner toutes les esthétiques du spectacle vivant et doit répondre aux critères suivants :

- se dérouler sur une durée supérieure ou égale à 8 semaines pour l'accueil en résidence d'une même équipe artistique,
- être formalisé dans le cadre d'une convention, signée entre l'artiste ou l'équipe artistique et la structure d'accueil, qui précise les objectifs et contenus du projet, les moyens techniques, logistiques, administratifs et financiers mis à disposition par la structure d'accueil,
- s'appuyer sur une diversité d'acteurs du territoire (habitants, associations, établissements scolaires, équipements culturels...),
- prévoir la mise en œuvre de projets de sensibilisation et d'action culturelle, notamment en direction des jeunes,
- le budget de la résidence territoriale doit contenir une part significative de dépenses artistiques dont la rémunération des artistes.

Critère d'attribution et dépenses éligibles

La nature, le contenu, les objectifs et la durée de la résidence territoriale.

Les conditions d'accueil des artistes et les moyens apportés par le ou les partenaires de la résidence territoriale.

Les conditions de la rencontre artistique avec les publics, les habitants et notamment les jeunes.

La diversité et la pertinence des partenariats sur le territoire.

Le territoire d'implantation de la résidence et le rapport à l'offre culturelle déjà présente sur ce territoire.

La cohérence du budget présenté et la viabilité du projet,

L'inscription du projet dans les objectifs de la politique régionale.

Le soutien régional est prioritairement accordé aux structures situées dans des territoires peu pourvus en offre culturelle, ainsi qu'aux structures non bénéficiaires d'une aide régionale au titre d'un autre dispositif culturel, hors dispositifs de soutien au spectacle vivant.

L'aide à la résidence territoriale est renouvelable une fois sur le même projet de résidence en fonction de l'évaluation du projet et si celui-ci se prolonge.

Pour candidater sur un autre projet de résidence, un délai de carence d'une année est appliqué.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec les aides à la Permanence artistique et culturelle, avec l'aide à la création et avec l'aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant.

Les dépenses éligibles sont celles du projet. La part des coûts de fonctionnement de la structure pouvant être pris en compte dans l'assiette des dépenses du projet ne peut dépasser 20% du budget du projet.

Attention !

L'aide régionale est comprise entre 8 000 € et 30 000 € dans la limite d'un taux d'intervention plafonné à 50 % des dépenses subventionnables du projet. Lorsque la résidence territoriale se situe dans une zone géographique carencée et/ou dans les Iles de loisirs, le soutien régional est plafonné à 60% des dépenses subventionnables du projet.

Le niveau de l'aide régionale tiendra compte du niveau d'engagement financier des autres partenaires publics ou cofinanceurs.

Comment faire une demande ?

Pour la saison 18-19, veiller ici : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/aide-residence-territoriale-domaine-du-spectacle-vivant>

Ville de Paris

Aide à la création et à la diffusion sur le territoire parisien

Isabelle Levy, cheffe du bureau du spectacle : 01 42 76 84 64 - bureauduspectacle@paris.fr

La Ville de Paris cherche à travers cette aide à accompagner le travail de recherche et de création, par la prise en compte des temps de répétition et soutenir la prise de risque notamment budgétaire que représente la diffusion sur le territoire parisien d'un spectacle.



Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette aide les compagnies professionnelles :

- Confirmées ou émergentes
- Titulaires d'une licence d'entrepreneur du spectacle
- Quel que soit le lieu de leur siège social, en France ou à l'étranger.
- Tout spectacle (en théâtre, danse, cirque, spectacle vivant pluridisciplinaire, marionnettes et théâtre d'objets, mime et geste, arts de la rue) pour tous les publics (notamment le jeune public) diffusé pour la première fois sur le territoire parisien.



Critères d'éligibilité

La demande d'aide à la Ville de Paris doit s'appuyer sur un contrat de coréalisation équilibré avec un lieu situé sur le territoire parisien, qu'il soit soutenu ou non par la Ville de Paris. L'équilibre du contrat sera apprécié au regard de l'ensemble de ses clauses, notamment celle concernant le partage de recettes, qui devra prévoir au minimum 50% pour la compagnie diffusée. A noter que les contrats de coproduction et/ou de cession et/ou avec un minimum garanti en faveur du lieu d'accueil ne sont pas éligible.



Attention !

Pour les autres disciplines que le théâtre (danse, cirque, marionnettes, mime et geste, spectacle vivant pluridisciplinaire et globalement toute proposition en salle ou sous chapiteau) : un minimum de 2 dates de diffusion est exigé.



Critères d'attribution

La qualité artistique du projet (exigence, innovation, diversité des formes, croisement des genres et des esthétiques, écriture, distribution, etc.), sur la base d'un avis consultatif émis par une commission artistique constituée d'experts ;

La construction du parcours des artistes et de la compagnie avec une attention particulière aux artistes émergents (pour rappel : existence juridique depuis moins de 5 ans et/ou moins de 5 créations professionnelles).

La cohérence et la qualité de conception du projet (choix des lieux et partenaires notamment, partenariats développés que ce soit dans ou hors du champ culturel) ;

L'ampleur de la diffusion et les moyens mis en œuvre pour assurer cette diffusion sur le territoire parisien (inscription dans les réseaux, appui des professionnels, etc.) ;

La faisabilité technique et financière du projet (cohérence du plan de financement, diversification des recettes, modération des dépenses) ;

L'attention portée au territoire et aux publics dans le cadre du projet, quel que soit le stade de sa

réalisation, notamment sur la qualité des propositions d'action culturelle au moment de la création ou de la diffusion permettant de nourrir ou prolonger le processus de création.

Bon à savoir (règles de non cumul)

Pas de cumul possible avec le dispositif d'aide à la diffusion de spectacles sur le territoire parisien ni avec l'aide en fonctionnement de la Ville de Paris pour l'équipe artistique concernée.

Une même équipe artistique ne pourra postuler qu'à un projet de résidence par an.

Une même équipe artistique ne pourra bénéficier de l'aide à la résidence artistique et culturelle de la Ville de Paris deux années de suite.

Comment faire une demande ?

2 commissions par an :

- En décembre N-1 ou janvier N pour les spectacles diffusés au 1er semestre de l'année N
- En juin N pour les spectacles diffusés au 2nd semestre de l'année N

Les dossiers doivent être déposés de façon dématérialisée sur la plate-forme SIMPA avant la date-limite indiquée sur le site Internet de la Ville de Paris. Ils doivent inclure toutes les pièces requises (liste des PJ : <https://api-site-cdn.paris.fr/images/86432>) dont un budget prévisionnel obligatoire type CERFA.

Au moment de déposer votre demande sur SIMPA, merci d'indiquer ce code SV2017DIF dans la case « Numéro d'appel à projet ». Il faut répondre 'non' à la seconde question « Relève-t-elle d'un projet politique de la ville » ?

Formulaire à télécharger ici : <https://api-site-cdn.paris.fr/images/85474>

Ville de Paris

Aide à la résidence artistique et culturelle

Isabelle Levy, cheffe du bureau du spectacle : 01 42 76 84 64 - bureauduspectacle@paris.fr

Ce nouveau dispositif vise à soutenir les artistes en leur offrant un temps de travail pour la création et la recherche, tout en les incitant à développer des projets de médiation en lien avec le public (public scolaire, amateur, etc.).

D'un montant maximum de 20.000 € (sur la base d'un taux d'intervention de 60% maximum des dépenses prévisionnelles du budget parisien de résidence et de diffusion porté par le bénéficiaire de l'aide), ces nouvelles aides permettront de démultiplier les projets de résidences artistiques à Paris et de faire participer les Parisiens au processus de création. Chaque année, les équipes artistiques pourront soumettre leur projet à la Ville de Paris.

Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette aide les compagnies professionnelles :

- confirmées ou émergentes (définition de l'émergence : structure juridiquement constituée depuis moins de 5 ans et/ou ayant moins de 5 productions à son actif)
- titulaires d'une licence d'entrepreneur du spectacle
- dont l'activité principale se déroule à Paris intra-muros (justificatifs à l'appui concernant notamment les lieux de diffusion et d'actions culturelles lors des trois dernières années).

Critères d'éligibilité

Ce dispositif est destiné à soutenir un travail de recherche et de création en vue de la production d'une œuvre. Est ainsi visé tout projet de résidence artistique en spectacle vivant d'un minimum de 21 jours (en théâtre, danse, cirque, spectacle vivant pluridisciplinaire, marionnettes et théâtre d'objets, mime et geste, arts de la rue) pour tous les publics (notamment le jeune public) consistant en l'accueil d'une équipe artistique pour un temps de travail, de création et d'action culturelle dans un lieu culturel (ou par une structure pour les arts de la rue) professionnel parisien, qu'il soit soutenu ou non par la Ville de Paris.

Cette résidence est destinée à la production d'un spectacle n'ayant jamais été présenté auparavant.

Au-delà de ça, La demande d'aide à la Ville de Paris doit s'appuyer sur :

1/ Un projet de résidence et de création, qui doit être formalisé comme suit :

- Un partenariat construit et formalisé entre une équipe artistique et au minimum une structure culturelle professionnelle d'accueil (lieu de diffusion, lieu de travail et de création, festival, opérateur, etc.), formant un binôme pendant la durée de la résidence.
- Un contrat de résidence entre l'équipe artistique et la structure d'accueil, que celle-ci soit soutenue ou non par la Ville de Paris. Ce contrat doit traduire l'engagement du partenaire dans l'accompagnement d'un projet global de création/diffusion/médiation et formaliser et valoriser clairement les engagements réciproques des parties (apports du lieu au projet -en numéraire notamment en vue d'une éventuelle coproduction, en industrie, en nature - et respect du droit du travail par la compagnie qui rémunère ses équipes).
- Une durée de résidence de 21 jours minimum, fractionnables en 4 périodes maximum, sur une période totale qui ne doit pas excéder 18 mois à compter du début de la résidence. Ce temps de présence sur le territoire parisien peut être complété par des résidences complémentaires en

région chez d'autres partenaires, qui ne seront cependant pas prises en compte dans le calcul de l'aide parisienne.

2/ Un temps de diffusion

Un temps de diffusion et de présentation au public est obligatoire :

- Cette diffusion devra faire l'objet d'un contrat de cession ou de co-réalisation avec un minimum garanti en faveur de la compagnie. Ces représentations doivent correspondre à la première diffusion à Paris du spectacle créé en résidence mais n'excluent pas que la première date de création ait eu lieu en région dans le cas d'une coproduction multi-partenaire.
- Elle devra répondre à un nombre minimum de 5 dates dans le cadre du projet de résidence sur le territoire parisien est exigé ; elle devra impérativement intervenir au plus tard pendant la saison suivant la dernière période de résidence.

3/ Un projet d'action culturelle et de médiation :

- Un descriptif précis des actions culturelles et de médiation envisagées et construites avec le lieu d'accueil pendant la durée de la résidence à destination de différents publics ;
- Ce projet doit distinguer le public scolaire et le public non scolaire ;
- Un partenariat avec au moins une structure située hors du champ culturel est obligatoire ;
- Le temps consacré à l'action culturelle et la médiation doit représenter un minimum de 10% du temps de la résidence.

Le projet artistique et culturel (dans ses trois dimensions : résidence/diffusion/action culturelle), le budget et le calendrier (périodes de recherche, de diffusion et de médiation) devront mettre en évidence l'articulation entre temps de création, et temps de visibilité et d'ouverture vers les publics.

Critères d'attribution

La qualité artistique du projet (exigence, innovation, diversité des formes, croisement des genres et des esthétiques, écriture, distribution, etc.), sur la base d'un avis consultatif émis par une commission artistique constituée d'experts ;

La construction du parcours des artistes et de la compagnie avec une attention particulière portée aux artistes émergents.

La cohérence et la qualité de conception du projet (choix des lieux et partenaires notamment, partenariats développés que ce soit dans ou hors du champ culturel) ; Une attention particulière sera portée aux partenariats impliquant plusieurs autres partenaires en vue d'un renforcement de la résidence et des apports en coproduction pour le projet de la compagnie.

La présence d'un ou plusieurs partenaires tiers en coproduction et/ou en diffusion dans la construction du projet ;

La durée du temps de résidence et l'ampleur de la diffusion et les moyens mis en œuvre pour assurer cette diffusion sur le territoire parisien (inscription dans les réseaux, appui des professionnels, etc.)

La faisabilité technique et financière du projet (cohérence du plan de financement, diversification des recettes, modération des dépenses) ;

L'attention portée au territoire et aux publics dans le cadre du projet, quel que soit le stade de sa réalisation, notamment sur la qualité des propositions d'action culturelle au moment de la création ou de la diffusion permettant de nourrir ou prolonger le processus de création.

Bon à savoir (règles de non cumul)

Pas de cumul possible avec le dispositif d'aide à la diffusion de spectacles sur le territoire parisien ni avec l'aide en fonctionnement de la Ville de Paris pour l'équipe artistique concernée.

Les lieux / festivals / structures bénéficiaires d'une aide au fonctionnement de la Ville de Paris peuvent être partenaires d'une résidence dans le cadre du binôme précité ; ces lieux / festivals / structures ne pourront s'engager dans la constitution d'un binôme qu'avec une équipe par an, candidate au présent dispositif. De même, une même équipe artistique ne pourra postuler qu'à un

projet de résidence par an.

Une même équipe artistique ne pourra bénéficier de l'aide à la résidence artistique et culturelle de la Ville de Paris deux années de suite.



Comment faire une demande ?

1 seule commission par an (pour la saison 2018-2019):

- Avant le 15 janvier au plus tard.

S'il s'agit d'une première demande de subvention à la Ville de Paris, la structure doit, dans un premier temps, se référencer sur la plateforme SIMPA afin de recevoir son identifiant et son mot de passe lui permettant par la suite de déposer des demandes de subvention. Cette démarche préalable peut demander quelques jours, il s'agit donc de l'anticiper et d'intégrer ce délai dans le calendrier de dépôt du dossier.

Formulaire à télécharger ici : <https://api-site-cdn.paris.fr/images/94435>

Lieux ressources incontournables

A consulter toute l'année

Artcena

Centre national des arts du cirque, de la rue, et du théâtre.

Site: <http://www.artcena.fr/>

01 44 61 85 33 - contact@artcena.fr

Themaa

Association nationale des théâtres de marionnettes et arts associés

Site : <http://www.themaa-marionnettes.com/>

01 42 80 55 25 - contact@themaa-marionnettes.com